



# ***Concours spécial 2014*** **du Fonds des initiatives scientifiques majeures**

Invitation à soumettre des propositions

Février 2014

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DESCRIPTION DU CONCOURS .....</b>	<b>3</b>
Contexte .....	3
Définitions .....	3
Objectifs.....	3
Échéancier .....	4
<b>FINANCEMENT .....</b>	<b>4</b>
Partenaires financiers .....	4
<b>ADMISSIBILITÉ.....</b>	<b>4</b>
Établissements admissibles .....	4
Initiatives scientifiques majeures admissibles .....	5
Partenaires financiers admissibles .....	5
Coûts admissibles.....	5
Coûts non admissibles .....	6
<b>PROCÉDURE DE SOUMISSION .....</b>	<b>6</b>
Déclaration d'intérêt (complétée).....	6
Énoncé de qualification .....	6
Proposition.....	7
<b>ÉVALUATION ET PRISE DE DÉCISIONS .....</b>	<b>7</b>
Critères d'évaluation .....	7
Processus d'évaluation au mérite.....	8
Collaboration avec les partenaires financiers.....	8
Décisions de financement .....	8
<b>SUIVI.....</b>	<b>8</b>
<b>RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT.....</b>	<b>9</b>

## DESCRIPTION DU CONCOURS

### Contexte

La FCI lance un concours spécial du Fonds des initiatives scientifiques majeures (ISM) afin de répondre davantage aux besoins continus des installations de recherche nationales et uniques en matière d'exploitation et de maintenance. Ce concours s'adresse à un plus grand nombre d'installations :

- Installations d'envergure et de complexité diverses, dans toutes les disciplines de recherche
- Installations ayant obtenu différentes contributions de la FCI (non limitées à celles ayant reçu une contribution unique d'au moins 25 millions de dollars de la FCI en financement d'immobilisation)
- Installations n'ayant pas déjà reçu de contributions de la FCI

Le financement **appuie et renforce les installations de recherche nationale et uniques qui permettent de mener des recherches de calibre mondial, dont la perte présenterait un recul important pour le Canada.** Ces installations représentent des ressources collectives pour le milieu de la recherche canadien, sont présentement pleinement en service et sont utilisées et exploitées par une grande variété d'utilisateurs de partout au Canada et à l'étranger. Le financement s'ajoute aux ressources déjà consacrées à l'exploitation et à la maintenance pour satisfaire les besoins de financement restants des installations de recherche nationales retenues. On s'attend à ce que les partenaires financiers actuels maintiennent leur financement des coûts d'exploitation et de maintenance.

### Définitions

#### Installation de recherche nationale et unique

Les ISM abordent un ensemble de problèmes ou de questions scientifiques d'avant-garde dont l'importance, la portée et la complexité sont telles qu'elles nécessitent des installations et de l'équipement uniques, des ressources humaines considérables et des activités d'exploitation et de maintenance complexes. Ressources collectives, les ISM sont donc habituellement trop imposantes pour être financées par un seul établissement ou une seule organisation.

Les ISM offrent des capacités spécialisées, qui dépassent les normes habituelles dans une discipline ou un domaine de recherche, à une grande variété d'utilisateurs partout au Canada, et le cas échéant, à l'étranger. Le mot « unique » s'applique ici à l'installation de recherche nationale plutôt qu'à la recherche qui s'y effectue, et indique que les capacités ne se retrouvent pas ailleurs au Canada, de sorte que la majorité des utilisateurs (>50%) ne proviennent de l'établissement qui héberge l'infrastructure, d'un établissement local ni de la région ou de la province.

Les initiatives qui demandent du financement pour appuyer les coûts d'exploitation liées à un programme de recherche précis ne sont pas admissibles à ce concours. Ces programmes, contrairement aux installations, reçoivent typiquement du financement pour une durée déterminée, et une fois le programme complété et le financement terminé, les coûts d'exploitation cessent.

#### Gestion et gouvernance

Les ISM sont dotées d'une structure de gouvernance et de gestion établie en fonction du degré de spécialisation de l'équipement et du personnel, du modèle de prestation des services, du nombre d'utilisateurs, de la complexité du profil de financement et des risques associés à l'exploitation d'une installation en particulier. En règle générale, les installations complexes et de grande envergure nécessitent un modèle de gouvernance élaboré (un conseil d'administration indépendant des utilisateurs chercheurs), alors que les installations plus petites ou moins complexes peuvent être gouvernées, par exemple, par un conseil ou un comité de suivi.

#### Objectifs

Le Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures de la FCI fournira un soutien pluriannuel aux besoins d'exploitation et de maintenance des installations de recherche nationales et uniques détenues par un

## Invitation à soumettre des propositions – Concours spécial 2014 du Fonds des ISM

---

ou plusieurs établissements admissibles. Les chercheurs pourront ainsi entreprendre des activités de recherche ou de développement technologique de calibre mondial qui engendreront des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada.

Le financement appuie et renforce les installations de recherche nationales et uniques pour :

- Leur permettre d'optimiser leur fonctionnement et d'exploiter pleinement leurs capacités scientifiques
- Les encourager à adopter de meilleures pratiques de gouvernance et de gestion, notamment la planification stratégique et opérationnelle à long terme, selon l'envergure et la complexité de l'installation

### Échéancier

Dates	Activités
21 janvier 2014	Déclaration d'intérêt/Commentaires sur cette ébauche (complétée)
27 février 2014	Énoncés de qualification
14 mars 2014	Invitation à soumettre des propositions
20 mai 2014	Propositions détaillées
Juin à août 2014	Réunions des comités d'experts
21 octobre 2014	Réunion du Comité d'évaluation multidisciplinaire
25 novembre 2014	Décisions du Conseil de la FCI

## FINANCEMENT

La FCI investira jusqu'à 25 millions de dollars sur trois ans (près de 8 M\$ par année, de 2014-2015 à 2016-2017) pour couvrir une partie du total des coûts d'exploitation et de maintenance admissibles des installations financées. La contribution totale de la FCI, y compris les montants du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) versés aux installations financées en partie par la FCI, ne doit pas excéder 40 pour cent du total des coûts d'exploitation et de maintenance admissibles d'une installation donnée.

### Partenaires financiers

Le financement alloué s'ajoute aux ressources déjà consacrées à l'exploitation et à la maintenance pour que les installations puissent répondre aux objectifs de ce concours. La FCI s'attend à ce que les partenaires financiers actuels maintiennent leur financement des coûts d'exploitation et de maintenance. Conséquemment, l'utilisation des fonds de la FCI pour déplacer ou substituer une source de financement déjà en place n'est pas permise. La FCI encourage les établissements à discuter avec les partenaires financiers, existants et potentiels, dès le début du processus de planification et d'élaboration de la proposition.

## ADMISSIBILITÉ

### Établissements admissibles

Les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif du Canada qui répondent aux critères d'admissibilité de la FCI peuvent soumettre des propositions. L'établissement doit être admissible au financement de la FCI pour présenter un *Énoncé de qualification*.

## Initiatives scientifiques majeures admissibles

Une ISM admissible doit satisfaire tous les critères suivants :

### Installation

1. Elle est une installation de recherche nationale et unique qui offre à tous les chercheurs canadiens et étrangers des capacités hautement spécialisées qui dépassent les normes habituelles dans une discipline ou un domaine de recherche et qui ne sont pas facilement disponibles ailleurs au Canada.
2. Elle a fait la démonstration que ses coûts d'exploitation et de maintenance annuels admissibles nécessaires pour soutenir des ressources humaines et opérationnelles considérables sont supérieurs à 500 000 dollars, ce qui dépasse les normes habituelles dans les établissements de recherche canadiens. Dans le cas des installations qui font partie d'un réseau intégré déjà bien établi, ce seuil s'applique au réseau dans son ensemble.

### Gouvernance et gestion

3. Elle est dotée d'une structure de gouvernance et de gestion établie en fonction de son envergure et de sa complexité. Dans les installations complexes et de grande envergure, cela peut prendre la forme d'un conseil d'administration chargé de la planification stratégique à long terme, de la planification opérationnelle pluriannuelle et de la gestion du risque stratégique et opérationnel.
4. Elle est détenue par un ou plusieurs établissements admissibles.
5. Elle est pleinement en service et est utilisée par une grande variété d'utilisateurs partout au Canada et à l'étranger, dont la majorité (>50%) des utilisateurs ne proviennent de l'établissement qui héberge l'infrastructure, d'un établissement local ni de la région ou de la province. L'installation dispose également d'une politique d'accès des utilisateurs.

Plus encore, la FCI s'attend à ce que toutes les installations ISM admissibles se situent parmi les meilleures installations comparables au monde et offrent un environnement propice à la recherche de pointe. Il s'agit d'un aspect important du critère *d'excellence scientifique* qui sera évalué.

**Seules les installations de recherche nationales et uniques** sont admissibles. Ces installations ne le sont pas :

- Instituts thématiques, frais d'adhésion et TRIUMF
- Installations dirigées par un organisme fédéral ou comprises dans son mandat (les laboratoires d'astronomie, le réacteur national de recherche universel à Chalk River)
- Installations financées par le Concours 2011 du Fonds des initiatives scientifiques majeures ou jugées admissibles, en principe, à celui-ci

### Partenaires financiers admissibles

Tous les partenaires peuvent financer les coûts d'exploitation et de maintenance admissibles d'une installation donnée. Ces partenaires peuvent être notamment les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches en sciences humaines, les ministères et les organismes des gouvernements fédéral, provincial, territorial et municipal, les entreprises et les sociétés, les établissements et les autres utilisateurs (frais d'utilisateur).

### Coûts admissibles

- Le personnel professionnel, technique, de gestion et administratif ainsi que les consultants et les entrepreneurs dont les fonctions sont directement liées à la gouvernance, à la gestion, à l'exploitation ou à la maintenance de l'installation
- Les vérificateurs financiers internes
- La formation des opérateurs principaux de l'infrastructure de recherche. Il est attendu que ces opérateurs donnent ensuite de la formation aux autres utilisateurs de l'infrastructure. Il est aussi possible que le

## Invitation à soumettre des propositions – Concours spécial 2014 du Fonds des ISM

---

fournisseur se rend sur place pour offrir une séance de formation au groupe d'utilisateurs de l'infrastructure.

- Les réunions du conseil d'administration et du comité sur la gouvernance ainsi que les déplacements connexes
- Les activités de communication ou de sensibilisation
- Les garanties prolongées ou les contrats de service, et les prolongations de garanties et de mises à niveau des logiciels
- La maintenance et la réparation
- Le remplacement de pièces et d'articles brisés s'il est plus économique de remplacer l'article que de le réparer (le nouvel article doit avoir une fonction semblable)
- Les mises à niveau mineures visant à maintenir la capacité opérationnelle de l'installation
- Les assurances couvrant directement l'installation
- Les services (électricité, sécurité, nettoyage, téléphone, internet) directement liés à l'installation
- La conformité aux exigences réglementaires
- Les fournitures et les produits consommables nécessaires afin que l'installation puisse être utilisée à tous moments par les chercheurs – sans égard au nombre de chercheurs qui l'utilisent présentement – et qui ne sont pas associés à des projets de recherche précis

### Coûts non admissibles

- L'achat d'équipement ou les frais de construction ou de rénovation
- L'achat ou la location de terrains ou d'immeubles
- Les étudiants de premier cycle ou des cycles supérieurs, les stagiaires postdoctoraux et les membres du corps professoral
- Le personnel administratif dont les fonctions ne sont pas liées directement à la gouvernance, à la gestion, à l'exploitation ou à la maintenance de l'infrastructure (le personnel du bureau de la recherche, de la bibliothèque et des services financiers)
- Les activités de recherche
- Les frais liés à la propriété intellectuelle
- Ceux non directement liés à l'installation

## PROCÉDURE DE SOUMISSION

### Déclaration d'intérêt (complétée)

Étant donné le budget très limité du présent concours, la FCI avait demandé aux établissements d'identifier lesquelles de leurs installations pourraient potentiellement faire l'objet d'une proposition. La déclaration devait comprendre le nom, une brève description, le site Web et le montant total du budget d'exploitation de l'installation ainsi qu'une estimation approximative du montant total demandé à la FCI pour la période 2014-2015 à 2016-2017. La FCI s'est servi des déclarations pour évaluer le degré d'intérêt à l'égard de ce concours afin de bien planifier les exigences administratives de la FCI.

La FCI avait invité les établissements à soumettre les déclarations d'intérêt par courriel à [MSI-ISM@innovation.ca](mailto:MSI-ISM@innovation.ca) au plus tard le 21 janvier 2014.

### Énoncé de qualification

Les établissements doivent soumettre un énoncé de qualification au Concours spécial 2014 du Fonds des initiatives scientifiques majeures pour évaluer l'admissibilité de l'installation proposée en fonction des cinq critères d'admissibilité établis. L'énoncé, faisant partie de l'Avis d'intention, doit être soumis à partir du Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF) d'ici le 27 février 2014. Peu après leur réception, la FCI affichera sur son site Web une liste complète des énoncés de qualification. Cette liste comprendra les noms des établissements demandeurs, des responsables du projet et des ISM.

## Invitation à soumettre des propositions – Concours spécial 2014 du Fonds des ISM

---

Le personnel de la FCI utilise aussi l'énoncé de qualification dans la planification de son processus d'évaluation au mérite et la composition des comités d'experts qui évalueront les propositions. Le budget présenté dans l'énoncé déterminera la nature du processus d'évaluation; la FCI s'attend donc à ce que ce budget constitue une estimation raisonnable des coûts d'exploitation annuels de l'installation concernée.

Les établissements seront avisés de leur admissibilité d'ici le 14 mars 2014 et, en cas de réponse positive, invités à soumettre une proposition.

### Proposition

Les établissements gèrent la soumission des propositions à la FCI à partir du Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF). Les établissements utilisent ce portail sécurisé pour préparer et soumettre leur proposition à la FCI.

La date limite de soumission des propositions est le 20 mai 2014.

## ÉVALUATION ET PRISE DE DÉCISIONS

Le financement accordé est fondé sur la démonstration de la nécessité d'un tel financement des coûts d'exploitation et de maintenance pour permettre aux installations d'utiliser pleinement leurs capacités, leur excellence scientifique, leurs structures de gestion et de gouvernance avancées et les retombées actuelles et potentielles pour les Canadiens. Les propositions doivent donc satisfaire tous les critères décrits ci-dessous.

### Critères d'évaluation

La FCI examinera les propositions selon quatre grands critères. Pour recevoir du financement, une proposition doit répondre à chacun de ces critères.

1. Excellence scientifique
  - L'installation est concurrentielle sur la scène internationale et se classe parmi les meilleures installations comparables au monde
  - L'installation soutient des programmes de recherche novateurs et d'avant-garde
  - L'installation est utilisée par des chercheurs de très haut calibre
  - L'ISM attire du personnel hautement qualifié de haut calibre (notamment des techniciens et des professionnels) et lui permet d'acquérir des compétences de haut niveau pour mener des recherches et exercer diverses fonctions professionnelles
2. Renforcement de la capacité d'innovation
  - L'installation offre des capacités hautement spécialisées qui dépassent les normes habituelles dans une discipline ou un domaine de recherche et ne sont pas facilement disponibles aux chercheurs canadiens
  - L'ISM a démontré la nécessité d'obtenir du financement pour l'exploitation et la maintenance afin d'utiliser pleinement ses capacités scientifiques
3. Gouvernance et gestion
  - L'ISM adopte les meilleures pratiques de gouvernance adaptées à son envergure et à sa complexité. Elle dispose notamment d'un plan stratégique à long terme
  - Pour atteindre ses objectifs, elle met en œuvre un plan de gestion de grande qualité
  - L'installation utilise une politique d'accès des utilisateurs, est accessible et utilisée librement par des chercheurs canadiens et étrangers œuvrant dans divers domaines, conformément à la nature de l'installation
4. Retombées pour le Canada
  - Les activités de recherche et de développement technologique rendues possibles par l'ISM produiront des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé grâce

## Invitation à soumettre des propositions – Concours spécial 2014 du Fonds des ISM

---

à la mise au point ou à l'amélioration de produits, de procédés ou de services, à l'élaboration de politiques publiques ou à la création d'emplois durables

- L'ISM prend des mesures pour garantir le transfert en temps opportun des résultats des activités de recherche

### Processus d'évaluation au mérite

L'évaluation de chacune des propositions dépend de la nature et de la complexité du projet. Elle comporte habituellement les deux étapes énumérées ci-dessous.

#### Évaluation par des experts

À la première étape de l'évaluation au mérite, les comités d'expert seront invités à évaluer *l'excellence scientifique et le renforcement de la capacité d'innovation* de chacune des installations en fonction des indicateurs du concours. Les comités d'expert recommanderont au Comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM) les projets qui répondent à la norme d'excellence du concours et établiront le montant à allouer à chacune des propositions retenues. Les propositions non recommandées ne seront pas évaluées par le CEM.

Lorsque cela sera possible, les comités d'experts évalueront un petit nombre de propositions similaires ou liées entre elles. Ces comités se réuniront par téléconférence ou en personne; ils pourraient même rencontrer les demandeurs. Si les comités d'experts sont dans l'incapacité d'évaluer une proposition ou qu'ils doivent avoir recours à une expertise supplémentaire, la FCI peut demander une évaluation externe écrite.

#### Comité d'évaluation multidisciplinaire (CEM)

À la deuxième étape de l'évaluation, le CEM examinera les propositions jugées méritoires par les comités d'experts. Les membres du CEM seront choisis en fonction de leur aptitude à évaluer des propositions selon des critères d'évaluation et, en particulier, de leur expertise approfondie en gouvernance, en gestion et en exploitation d'installations de recherche nationales.

Le CEM évaluera les forces et les faiblesses des propositions selon *la gouvernance et gestion et les retombées pour le Canada*. En tenant compte des évaluations des experts et de sa propre évaluation, le CEM formulera des recommandations de financement (et les montants connexes) au Conseil de la FCI.

#### Collaboration avec les partenaires financiers

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement des activités, la FCI pourrait remettre les rapports des comités de même que le nom de leurs membres et leur affiliation, aux organismes de financement qui doivent les recevoir. De plus, les représentants de ces organismes de financement seront invités à participer, au besoin, à titre d'observateurs au processus d'évaluation.

La FCI encourage d'ailleurs les établissements à travailler avec tous les partenaires financiers dès le début du processus de planification et d'élaboration des propositions.

#### Décisions de financement

Le Conseil de la FCI prendra les décisions de financement définitives à sa rencontre de novembre 2014. Après cette réunion, les établissements demandeurs recevront les commentaires des évaluateurs sur les propositions présentées.

#### SUIVI

La FCI s'efforce de créer un cadre de suivi simple et de coordonner les activités de suivi budgétaires avec les autres partenaires financiers des ISM. Les partenaires pourraient être appelés à combiner les obligations relatives aux rapports à produire et les activités de vérification, et à partager les résultats de vérification.



## Invitation à soumettre des propositions – Concours spécial 2014 du Fonds des ISM

---

Ce guide orientera les activités de suivi des ISM, lesquelles dépendent de la nature et de la complexité de l'installation. Elles comportent :

- Les rapports d'avancement et financiers faisant état des résultats et des retombées à court et à moyen terme
- Les stratégies d'évaluation et d'atténuation des risques
- La stratégie de suivi du rendement
- Les plans de démantèlement

## RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT

Pour en savoir plus sur les règlements administratifs et les conditions de financement, veuillez consulter le *Guide des politiques et des programmes* de la FCI. Ce document est disponible sur le site Web de la FCI, à la section « [Fonds](#) ».